

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 3 octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CAUBIOS-LOOS se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Bernard LAYRE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes DESCHASEAUX Brigitte, MONARET Marie-Hélène, ARNAUDET (PHILIPPERON) Virginie, CONSTANS Grace, CASTAING Yvette, BELTRAN Sabine, LACOSTE Jeanine  
MM BRUNET Gilles, MAUMELLE Julien, LESQUIBE Sébastien, VANDERBEEKEN Francis, JOUBERT Patrick,

**Absents excusés** : MM. LAHITTE Olivier, PÉRÉ Fabien

**Convocation du 24/09/2018.**

**\*DCM 2018 / 07 / 01 – Électrification rurale- Programme « FACE AB (extension souterraine) 2018 »- Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°18EX063**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de: Alimentation de la propriété de Madame LARRIEU TOURNEMOULY Danièle.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale «FACE AB (extension souterraine) 2018», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Énergie, de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC ..... 6 227,06 €  
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre  
et imprévus ..... 622,70 €

- actes notariés ..... 345,00 €
- frais de gestion du SDEPA ..... 259,46 €  
(suite délibération DCM 2018/07/01)

**TOTAL..... 7 454,22 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E. .... 4 842,51 €
- TVA pré financée par le SDEPA ..... 1 141,63 €
- Participation de la Commune aux travaux  
à financer sur fonds libres..... 1 210,62 €
- Participation de la Commune aux frais  
de gestion à financer sur fonds libres.....259,46 €

**TOTAL..... 7 454,22€**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

**\*DCM 2018 / 07 / 02 – Électrification rurale- Programme «Génie Civil Orange- Option A 2018 »- Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°18TE072**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de: Génie Civil lié au 18EX063.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme « Génie Civil Orange- Option A 2018 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Énergie, de l'exécution des travaux,

•

(suite délibération DCM 2018/07/02)

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC .....	634,39 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....	63,44 €
- actes notariés .....	0,00 €
- frais de gestion du SDEPA .....	26,43 €

**TOTAL..... 724,26 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-Participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres.....	697,83 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres.....	26,43 €

**TOTAL..... 724,26€**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

**\*DCM 2018 / 07 / 03 – Électrification rurale- Programme « FACE AB (extension souterraine) 2018 »- Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°18EX062**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de: Alimentation de la propriété de Monsieur SARRAILLE Marcel.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement T.O.S. / 2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale «FACE AB (extension souterraine) 2018», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

(suite délibération DCM 2018/07/03)

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Énergie, de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC .....	9 225,06 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....	922,51 €
- actes notariés .....	690,00 €
- frais de gestion du SDEPA .....	384,38 €

**TOTAL..... 11 221,95 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-Participation du F.A.C.E. ....	7 317,05 €
- TVA pré financée par le SDEPA .....	1 691,27 €
-Participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres.....	1 829,25 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres.....	384,38 €

**TOTAL..... 11 221,95€**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

**\*DCM 2018 / 07 / 04 – Électrification rurale- Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DÉPARTEMENT) 2016 »**  
**Approbation du projet et du financement de la part communale – Affaire n°15REP005**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de: Rénovation de l'éclairage public suite à audit (degrés 1 et 2 et programmeur de coupure).

(suite délibération DCM 2018/07/04)

Monsieur le Président du Syndicat Départemental a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement DESPAGNET-SETREL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale «Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DÉPARTEMENT) 2016», propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat Départemental d'Énergie, de l'exécution des travaux,
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux TTC .....	37 829,00 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus .....	3 782,90 €
- frais de gestion du SDEPA .....	1 576,21 €

**TOTAL..... 43 188,11 €**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

-Participation Département.....	12 000,00 €
- FCTVA .....	6 826,02 €
-Participation de la Commune aux travaux à financer sur fonds libres.....	22 785,88 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres.....	1 576,21 €

**TOTAL..... 43 188,11 €**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

### **\*DCM 2018 / 07 / 05 – Décision budgétaire modificative n°3**

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

##### **Dépenses**

• 020 (dépenses imprévues)	- 1 900,00 €
• 2041581(ext. Électriques)	+27 400,00 €
• 2111 (terrains nus)- op 116	- 7 000,00 €
• 2115 (terrains bâtis)	- 15 500,00 €
• 2138 (ext. Elec.) - op 4	- 10 000,00 €
• 2188 (matériel) – op 1	- 14 000,00 €
• 2188 (matériel) – op 118	- 8 000,00 €
• 2313 (travaux) – op 118	+22 000,00 €
• 2313 ( travaux) – op 122	+ 7 000,00 €

### **\*DCM 2018 / 07 / 06 – Vente de terrain à la Communauté de Communes des Luys en Béarn en vue de la réalisation d'un giratoire à la ZAC du Bruscos (territoire de Sauvagnon)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre d'une convention signée le 10 juillet 2017, la Communauté de Communes des Luys en Béarn était autorisée à réaliser un giratoire à la ZAC du Bruscos sur une partie de la parcelle AL n°148 (partie d'une contenance de 1 494 m<sup>2</sup>).

Cette convention prévoyait également l'acquisition, par la Communauté de Communes, des 1 494 m<sup>2</sup> de ladite AL 148 p, au prix de base de 1,70 €/m<sup>2</sup>.

Aussi, afin de lancer la procédure de vente de ce terrain à la CCLB, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** de vendre 1 494 m<sup>2</sup> de la parcelle AL n°148 (sur le territoire de Sauvagnon) à la Communauté de Communes des Luys en Béarn au tarif de base de 1,70 €/m<sup>2</sup>.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

**Fin du compte-rendu.**